

# COMMUNE DE SAUBENS



Envoyé en préfecture le 01/04/2022

Reçu en préfecture le 01/04/2022

Affiché le

Berger  
Levrault

ID : 031-213105331-20220329-202209-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Haute-Garonne

**N°2022/09**

**Objet**  
**Vote participation annuelle au**  
**centre communal d'action**  
**sociale**

en exercice : 19  
présents : 17  
votants : 19  
exprimés  
pour : 19  
contre : 0  
abstentions : 0

Certifiée exécutoire par le Maire de  
SAUBENS compte tenu de la  
transmission  
à la Sous-préfecture le  
et de la publication le

L'an deux mille vingt-deux, le 29 mars à 19h30 le Conseil Municipal de la Commune de SAUBENS dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur le Maire, Jean-Marc BERGIA

Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 mars 2022

**Présents :** MMES CARISTAN Carole, GARY Isabelle, JEANNOT Valentine, LAHANA Agnès, MASSIA Kristel, NADEAU MASSON Tiphaine, PENNEROUX Béatrice, RENAUD Sandrine, ZIOUANI Mahjouba

MM BERGIA Jean-Marc, GUILLEMET Olivier, HETREUX Denis, LAMBERT David, MALAVAL Claude, MANGION Denis, MARSAC Alain, PEYRIERES David

**Procurations :** M. MERCI Bernard à M. PEYRIERES David  
M. BONNET Benoît à Mme CARISTAN Carole

**Secrétaire de séance :** Mme CARISTAN Carole

Comme tous les ans, la commune propose de verser une participation pour aider le centre communal d'action sociale /CCAS (aides sociales et repas des aînés notamment).

L'année dernière, le montant de cette participation était de 8 322,59 €.

Cette année, le Maire propose de verser 4 400 € au CCAS.

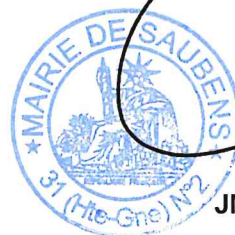
Ce montant suffit à équilibrer le budget prévisionnel de la structure au vu des données prévisionnelles dont nous disposons à ce jour pour la halte-répît.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la participation versée par la commune au CCAS, pour un montant de 4 400 €
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2022
- **AUTORISE** le Maire à verser la participation et à mandater cette dépense sur le budget de la commune.

Les signatures sont au registre.  
Fait à Saubens, le 30 mars 2022

Le Maire,



JM BERGIA